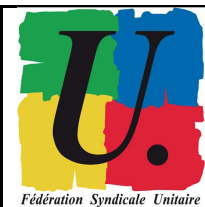




SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Nancy-Metz



# **Colloque « Etablissements Scolaires »**

**Mardi 16 mai 2017 de 9h00 à 16h30**

**Lycée Stanislas – Villers lès Nancy**

Cher(e) collègue,

*Les personnels administratifs et ITRF participent pleinement au bon fonctionnement des EPLE. Ces dernières années, de profondes transformations ont eu lieu tant sur le plan structurel (regroupements comptables, fusions d'établissements...), qu'en terme de règles et de méthodes de travail (RCBC, dématérialisation...).*

*Les agents se sont adaptés, encore et toujours. Les modifications de leurs conditions de travail ont souvent été, et sont encore souvent, à l'origine de situations professionnelles difficiles compte tenu du contexte dans lequel ces modifications sont apparues (postes supprimés, postes partagés, tâches transférées sans moyens pour les accomplir...).*

*Demain, d'autres réformes en cours (CHORUS PRO, OPALE, PORTAIL SERVICES...) impacteront également le fonctionnement de nos établissements.*

**Le SNASUB-FSU vous invite à participer à notre colloque académique afin d'échanger et de construire de nouvelles solidarités syndicales.**

*Ce colloque est ouvert à tous les personnels administratifs et ITRF, titulaires et non titulaires, de l'Académie de Nancy-Metz qui souhaitent connaître la réglementation, les projets en cours et toutes les questions qui traversent les collèges et les lycées.*

Parmi les questions que nous aborderons, les thèmes suivants seront évoqués :

## **1) Fonctionnement du Service Public d'Education et relations avec les collectivités :**

- L'actualité des personnels administratifs et ITRF en EPLE : les missions, les évolutions récentes, les perspectives
- La dématérialisation : CHORUS PRO, DEMAC'T, PORTAIL SERVICES, BOURSES...
- La restauration collective : tarification au quotient dans les lycées, qualité des repas
- L'évolution des fonctions comptables et la carte des agences comptables
- Les projets de regroupement et l'avenir des établissements (lycées municipaux, cités scolaires, EREA...)
- Les relations avec les collectivités territoriales (convention tripartite, dialogue de gestion...)

## **2) Respect et reconnaissance de nos statuts et missions**

- La répartition des postes des personnels administratifs et de laboratoires dans les établissements
- Les droits des personnels en matière de temps de travail en collège et lycées
- Les salaires et les modifications indiciaires dans le cadre du protocole d'accord PPCR
- Les modifications liées à la nouvelle indemnité (IFSE et CIA)
- La politique de requalification des emplois
- Mutations, promotions, avancement, concours et examens professionnels...

**Venez à présent en débattre à l'occasion du colloque organisé le 16 mai 2017 !**

Le compte rendu des débats de cette journée enrichira le colloque national que le SNASUB-FSU organisera à Paris au mois d'octobre prochain.



SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Nancy-Metz



**LE CONGE DE FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT. UTILISEZ-LE !**

Cette journée de débats s'adresse à tous les personnels administratifs et ITRF, quel que soit le grade ou la fonction occupée, dans le but d'avoir des échanges riches et constructifs avec le plus grand nombre d'entre vous. Vous trouverez donc ci-joint **le modèle, à reproduire à la main, de demande d'autorisation d'absence au titre de la formation syndicale qui doit être déposée.**

*La formation syndicale : un droit individuel fait pour être utilisé !*

Nous vous rappelons que **vous devez déposer la demande d'autorisation d'absence auprès de votre supérieur hiérarchique au plus tard un mois avant la date de début du stage.**

Si vous n'avez pas été en mesure de déposer votre demande dans les délais ou si vous rencontrez des difficultés avec votre supérieur hiérarchique, **n'hésitez pas à nous contacter.**

L'absence de réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. Le refus, très rare, doit être motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente.

**Tous les fonctionnaires et agents non-titulaires de l'Etat ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire dans la limite de 12 jours par an.**

Le Rectorat de Nancy-Metz sera informé de la tenue de ce colloque et une attestation de présence pourra vous être remise sur demande.

## Inscription obligatoire

Afin de pouvoir organiser au mieux cette journée, **merci de bien vouloir nous faire part de votre participation en vous inscrivant** directement en ligne à l'adresse suivante : <http://doodle.com/poll/viixt32s2aaafizn>

Ou en nous adressant un courriel à cette adresse : [snasublorrainesecretariat@gmail.com](mailto:snasublorrainesecretariat@gmail.com)